

Contribution de l'A.P.E.L. dans le professionnalisme des associations tunisiennes

*Mohamed Salah MANSOURI **

A. Présentation de l'A.P.E.L.

I. Création :

En 1972, un groupe de volontaires tunisiens crée l'A.P.E.L. (visa n°4068) qui prend la relève de deux ONG étrangères.

II. Localisation :

La zone d'intervention : les zones rurales défavorisées des régions forestières et montagneuses du Nord/Ouest tunisien (Gouvernorats du Kef, de Jendouba, de Béja et de Bizerte).

III. But :

Objectif : aider les populations cible à se promouvoir et à s'auto-développer par :

Politique :

Développement rural intégré et durable / politique de développement de l'A.P.E.L. : Réalisations concomitantes, dans le cadre du PDRID, d'actions focalisées sur la formation pratique, la création de moyens de développement et l'amélioration des conditions de vie.

Stratégie :

Responsabilisation : qui a évolué vers l'approche participative (fin des années 80) pour devenir, les années 90, une composante essentielle à toute action, composante dénommée "Participation Intégrée".

Femme et développement : (genre féminin (gendre)) : Prise en compte et valorisation du rôle des femmes dans le processus de développement (formation -crédits - etc...).

Dimension économique

Partenaires de base: (en remplacement du terme bénéficiaire).

IV. Réalisations :

Depuis sa création, l'A.P.E.L. a mobilisé au profit de ses partenaires de base, un investissement de +- 19 millions de dinars, dont +- 12 millions de

* Ingénieur, Directeur Technique à l'Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement (A.P.E.L)

dinars en devises, ce qui a permis dans le cadre de la réalisation de PDRID de :

=> Créer et / ou consolider : +-7500 emplois

=> Toucher une population :

Directement -+ 28 000 personnes

Indirectement +- 45000 personnes

=> Créer et/ou consolider (noyaux de village consolidés ou développés)
60 regroupements (noyaux de village consolidés ou développés)

=> Organisations de base créées et/ou en cours de création :

- 6 Coopératives de Services Agricoles (C.S.A.)
- 5 Associations Locales de Développement (A.L.D.)
- 9 Associations d'Intérêt Collectif (A.I.C.)
- 23 Comités Locaux de Développement (C.L.D.)
- 5 Sociétés de Services (S.S.)
- 2 Associations Forestières d'Intérêt Collectif (A.F.I.C)

V. Dates marquantes :

- 1972 : Création de l'A.P.E.L.
- 1980: Reconnaissance d'Intérêt National
- 1998 : Dotation du Statut Consultatif Spécial de l'ECOSOC des Nations Unies
- 1998: Membre de la Société Planétaire de l'UNESCO.

N.B.

- Tous nos projets et programmes sont soumis régulièrement à des évaluations internes et externes.
- Les finances de L'Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement (A.P.E.L.), sont régulièrement contrôlées par :
 - un commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée Générale
 - un Cabinet d'Audit externe mandaté par la Présidence Exécutive
- Des rapports annuels sanctionnent ces contrôles.

B. Expérience de l'A.P.E.L. dans l'appui au professionnalisme des associations tunisiennes :

Assumant son rôle d'ONG de :

- formation
- d'appui
- et d'encadrement,

L'A.P.E.L. entend contribuer à la consolidation du tissu associatif tunisien et à soutenir le processus de démocratisation à la base.

Son projet d'"appui institutionnel à des associations tunisiennes", réalisé grâce au concours de l'Union Européenne, a effectivement montré combien ce tissu associatif tunisien a besoin de soutien, d'appui et surtout de mise à niveau et de formation.

⇒ Pourquoi ?

⇒ parce que

1. le constat a mis en évidence que la majorité des associations sont confrontées à 2 contraintes majeures :

- La première est vitale et concerne la satisfaction des exigences administratives et financières quotidiennes nécessaires à l'activité institutionnelle de l'association en tant que telle (moyens humains et matériels).
- La seconde concerne le développement des activités des associations dans la mesure où elles doivent assurer pleinement leur rôle de partenaire efficace ; d'où la nécessité d'étoffer leurs expériences et d'enrichir leur savoir-faire afin de jouir d'une compétence, d'une aptitude professionnelle et d'une crédibilité auprès des partenaires nationaux et étrangers.

2. l'évolution de l'environnement socio-économique, culturel et institutionnel dans le pays a aussi évolué d'une situation de l'état providence

⇒ affirmation de l'autorité unique

⇒ main mise directe et sans partage des activités nationales

à une situation de :

- politique sociale visant la promotion de l'individu et l'instauration de la justice sociale

- de la transparence et le respect des droits élémentaires de l'homme (l'emploi, la santé, l'éducation, l'habitat, etc. ..)

Ce changement a impulsé une dynamique de progrès et d'ouverture basée sur :

- le désengagement de l'Etat et la privatisation des entreprises publiques en vue de promouvoir l'initiative privée et d'assurer la mobilisation de toutes les ressources du pays: garantie d'un développement durable
- l'implication des associations dans le processus de développement et de démocratisation à la base.

Inscrites dans cet environnement favorable, les associations tunisiennes sont appelées à connaître une relance déterminante pour leur avenir et pour celui de la société civile.

Elles se trouvent actuellement impliquées directement dans l'édification d'une société civile consciente et responsable.

Les effets de leur travail et l'impact de leurs projets sont de nature à favoriser une dynamique participative susceptible de conforter les fondements et la promotion d'une culture démocratique.

Les efforts déployés par certaines associations et leur engagement dans la concrétisation des principes des droits de l'homme sont encore insuffisants vis-à-vis des objectifs adoptés par les différentes conventions internationales.

Le manque de moyens, de formation et de professionnalisme, limitent considérablement l'intervention de nombreuses associations.

Dès 1993 l'AGENDA 21 a relevé les difficultés de fonctionnement des ONG. Elles ont trait aux aspects suivants :

- difficultés institutionnelles liées à des pratiques administratives figées, en particulier au niveau local et régional ;
- difficultés financières liées à la modicité des cotisations, ainsi que la faible possibilité de mobilisation des ressources de financement international ;
- difficultés organisationnelles liées au niveau de formation et de compétence des membres et des dirigeants et la précarité des méthodes de gestion et de travail ;
- difficultés psychologiques qui ont trait essentiellement au type de relations entre les ONG et les populations. Les habitudes des populations à être assistées entravent sérieusement l'action des ONG, en particulier auprès des groupes défavorisés.

Il faut rappeler que la majorité des ONG de développement, d'environnement et autres sont encore jeunes et en cours de mutation.

- 86% ont besoin d'équipement en matériel roulant, bureautique et de communication
- 60% ont des besoins en personnel administratif et technique stable et compétent, pouvant assurer la permanence et la viabilité quotidienne des associations.

Dans le but de soutenir les associations et afin de jouer son rôle d'association de parrainage, de soutien et d'appui institutionnel, l'A.P.E.L. a réalisé, en partenariat avec l'UE, un projet d'appui institutionnel à 10 associations tunisiennes.

Ce projet consiste à l'intégration de 3 composantes indissociables indépendantes, à savoir :

- ⇒ l'appui en ressources humaines : la prise en charge totale
 - d'un cadre permanent au service de l'association pendant une durée de 2 ans ;
 - d'une assistante de direction pendant la même période.
- ⇒ l'appui en équipement bureautique (de communication et mobilier) de 1^{ère} nécessité
 - ⇒ la formation et l'assistance technique auprès de 10 associations retenues :
 - 10 modules de formation
 - 10 projets à réaliser par les associations
 - un suivi et une assistance technique, afin de renforcer le contenu de la formation
 - ⇒ l'A.P.E.L. a retenu les 10 associations bénéficiaires du projet à la base des critères et des indicateurs de sélection suivants :

Les critères de choix des associations bénéficiaires du projet :

 - les associations actives dans le développement participatif et démocratique à la base et intervenant dans le domaine du développement social et économique ;
 - les associations actives sur le terrain et à la base auprès de leurs groupes-cible ;
 - les associations permanentes actives et ne disposant pas de cadres permanents ;
 - les associations implantées dans les zones défavorisées, donc vulnérables ;
 - la recherche association d'une répartition régionale équilibrée des associations.

Les indicateurs de choix et de sélection des associations bénéficiaires :

 - critère n° 1 se rapportant aux indicateurs généraux relatifs au caractère de l'association, la permanence, le siège et les moyens de communication
 - critère n°2 : efficacité comportant les indications relatives à la concordance des objectifs, l'investissement moyen annuel de développement;
 - critère n° 3 : la longévité avec les indicateurs relatifs au rapport projet/âge , nombre d'adhérents et la disponibilité des membres
 - critère n°4 : de fiabilité relatif au partenariat étranger et national, rapport projet, nombre de partenaires et développement du partenariat
 - critère n° 5 : de viabilité avec les indicateurs relatifs à la localisation des projets, à l'accroissement de la population-cible et à la période de rupture.

MODULES	RESULTATS ATTENDUS
<p>Le mouvement associatif Tunisien</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître l'histoire et l'évolution du concept en Tunisie et à l'étranger ▪ Connaître les procédures juridiques et administratives relatives à la constitution des associations ▪ Mieux saisir l'environnement associatif ▪ Connaître l'histoire du mouvement associatif tunisien ▪ Connaître le mouvement international ▪ Mieux saisir les éléments historiques du mouvement associatif dans le monde arabo-musulman
<p>Conceptualisation du développement</p>	<p>A la fin de la formation, les participants saisiront les caractéristiques des approches de développement. Ils auront compris comment le développement durable constitue un objectif de toutes les approches pour préserver les ressources naturelles et satisfaire les besoins de la population.</p>
<p>Contexte National et International au niveau politique et stratégie de développement</p>	<p><u>Sur le plan international :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La gouvernance comme approche des associations ▪ La comparaison avec l'approche du Mouvement Associatif Extérieur <p><u>Sur le plan national :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'économie de marché et ses dimensions institutionnelles ▪ Les institutions privés, publiques et tiers secteurs ▪ Le plan d'ajustement structurel (PAS) et ses effets constitutionnels sur la société tunisienne.

MODULES	RESULTATS ATTENDUS
<p>Conceptualisation du développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des organes permanents au sein de leurs associations ▪ Améliorer les capacités techniques d'organisation ▪ Améliorer les capacités techniques de gestion financière ▪ Améliorer les capacités techniques de gestion administrative de leurs associations.
<p>Processus d'élaboration d'un plan d'action pour matérialiser la philosophie et la stratégie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la cohérence entre la stratégie d'une association et son action dans la démocratisation du développement à la base ▪ Mettre en place une entité associative reliant les concepts de démocratisation à la base et attirant les groupes-cible ▪ Mettre en place un diagnostic environnement et organisationnel efficace.
<p>Démarches d'élaboration des programmes projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser la démarche d'élaboration des programmes projets et de l'appliquer dans le cadre de leurs projets ▪ Respecter les étapes depuis la conception / identification, jusqu'à la mise en œuvre et le suivi – évaluation ▪ Formuler des requêtes de projets selon les exigences des bailleurs de fonds ▪ Négocier le contenu des programmes projets avec les partenaires de la coopération ▪ Maîtriser la gestion et la mise en œuvre des programmes projets financés par la coopération.

MODULES	RESULTATS ATTENDUS
<p>Cycle de projet de fonction de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier un projet (analyse du milieu, diagnostic, faisabilité technico-financière) ▪ Préparer et formuler un projet, facilité technique et facilité financière ▪ Apprécier l'étude d'impact et le montage financier ▪ D'acquies une méthodologie de mise en œuvre d'un projet ▪ Maîtriser le fonctionnement et la gestion quotidienne de l'association ▪ De faire suivre l'impact et la mesure des effets
<p>Suivi-évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtriser les outils de gestion des projets ▪ Gérer efficacement les ressources humaines ▪ Utiliser rationnellement les moyens matériels ▪ Identifier les indicateurs et les supports de suivi ▪ Elaborer un rapport d'étape de réalisation
<p>Communication inter et intra ONG</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir comment établir des relations de partenariat au niveau local, régional et national ▪ Saisir les mécanismes de financement des projets au niveau national et international ▪ Avoir les informations nécessaires relatives au tissu associatif tunisien, aux principales associations actives dans les divers domaines de développement humains et aux réseaux internationaux des ONG de développement et de l'environnement
<p>Organisation et fonctionnement des associations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'organes de permanence et structuration des associations ▪ Fonctionnement des associations et attributions ▪ Gestion administrative des associations ▪ Gestion financière des associations

→ Commentaires des acquis du projet

- 9/10 associations ont continué la formation et ont bénéficié par conséquent des composants du projet

- Le taux moyen de présence des personnes concernés par la formation est de 86 %

- Toutes les associations concernées sont actuellement équipées en téléphone, fax et ordinateur + le mobilier nécessaire

- sur les 10 cadres permanents et 10 assistantes de direction recrutés dans le cadre du projet et après la fin du projet, nous constatons que 18 continuent leur mission dans les mêmes associations.

- sur les 10 projets, 8 ont été réalisés conformément aux prévisions et dans le cadre d'un partenariat multipartite A.P.E.L. – associations concernées et autres, un projet a été réajusté et réalisé et l'autre n'a pas été réalisé.

- Les participants (tes) ont acquis des compétences : certains en terme d'identification, d'étude, d'élaboration, de planification de projets, de gestion et d'organisation des ONG.

- Les 9 associations se sont mieux positionnées par rapport à leur environnement institutionnel. Actuellement, elles nouent des relations de partenariat au niveau local, régional, national et même international.

- La gestion administrative et financière des associations s'est nettement améliorée par rapport à la situation de référence :

- Des règlements intérieurs sont élaborés au niveau des associations
- Existence de manuels de procédures
- Existence d'organigramme
- Tenue d'une comptabilité suivant le système comptable en vigueur
- Tenue de livres et de registres comptables
- Identification, élaboration et mise en œuvre de projets de développement durable (environnemental, économique, social et institutionnel).
- Participation aux différentes manifestations, ateliers, séminaires et cycles de formation organisés à l'intérieur et à l'extérieur du pays.